



7,28 Km PN – 2,30 H – OPR 13980439

## BEAU RIVAGE

A 5,6 Km

GPS : MMUR 7,28 Km

-----

**Durée** : 2h30

**Distance** : 7,28 Km

**Dénivelé positif** : 148 m

**Point haut** : 186 m

**Point bas** : 127 m

**Difficulté** : Moyenne

**Retour point de départ** : Oui

**Activité** : A pied

**Commune** : Beau Rivage

### Description :

Départ de Beau Rivage. Partie Est du canal avec retour dans les terres.

(D/A) Départ de la pointe de Beau Rivage. Coordonnées : **N – 48° 12' 23"** / **O - -3° 03' 0.65"**

(1) Quitter Beau Rivage en laissant l'eau sur votre gauche. En sortie de bois, prendre à gauche au X sur 200 mètres et prendre le sentier à gauche en fin de bois

(2) Continuer dans le bois sur le sentier le plus à gauche.

(3) Après 1 Km 200 se trouve un site remarquable sur votre gauche, légèrement en dehors du parcours (30 m) mais à aller voir.

(4) Reprendre le circuit en restant toujours sur la gauche le long de l'eau.

(5) Après 3 Km 200, le sentier tourne sur la gauche puis, à 100 mètres, se trouve un sentier qui descend sur la gauche. Laissez-le et allez tout droit.

(6) A la sortie du bois prendre le sentier à 345° sur la droite qui vous emmènera à "QUERMADEC" à droite.après les premières bâtisses.

(7) Continuer tout droit entre les maisons et le bois jusqu'à "La Grenouillère". Continuer sur cette route et après 5 Km (du départ) prendre le sentier sur la droite .entre bois à droite et route à gauche .jusqu'à "KERIVEN"

(8) Traverser "KERIVEN" en restant à droite jusqu'au prochain X en fin de bois et prendre à droite pour retourner aux voitures.

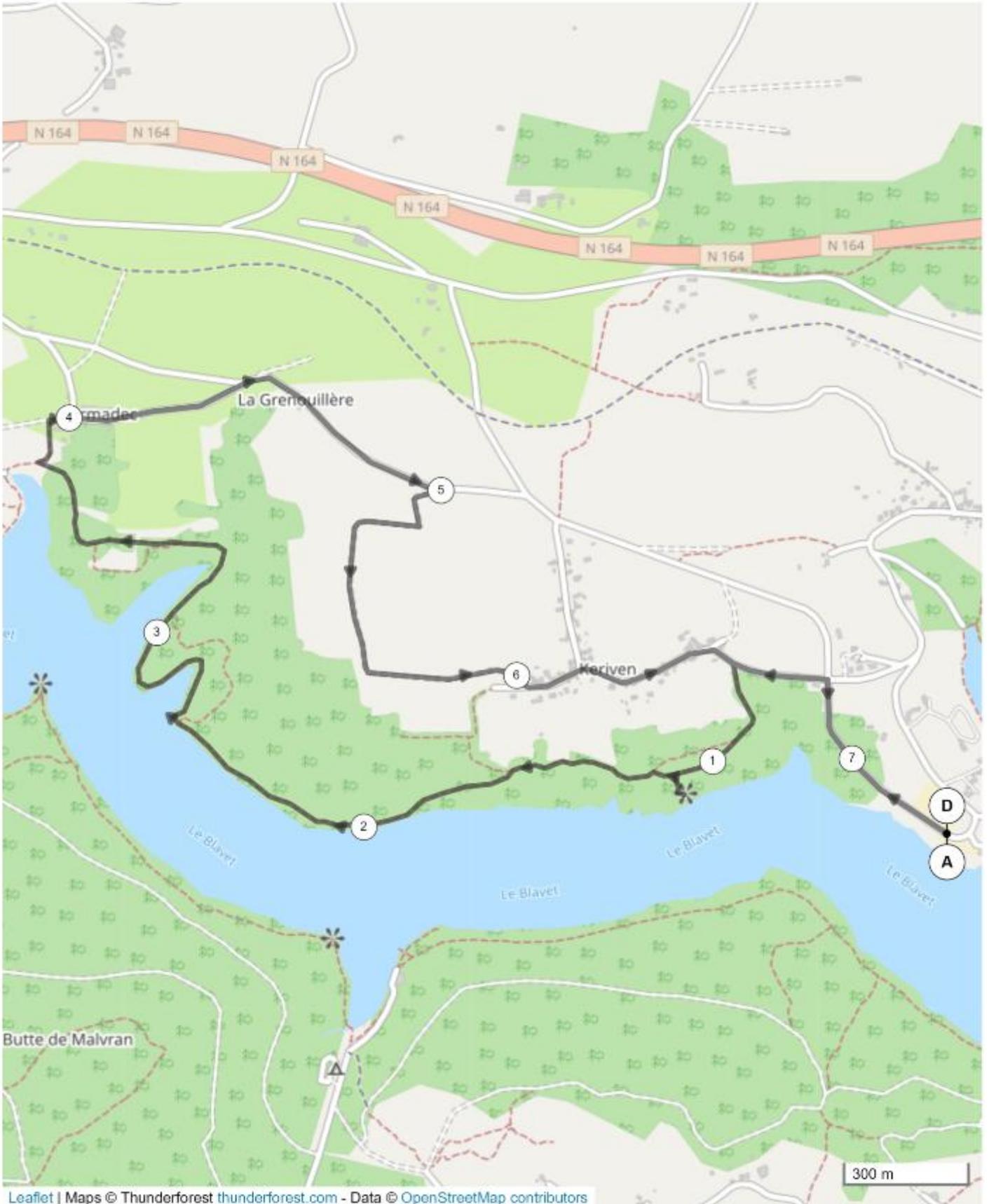
(9) Reprendre les voitures et se rendre au piquenique à "Bon Repos"  
Coordonnées GPS : **N-48° 12' 43"/ O -3° 07' 48"**



# 13980439 | Marche Mmur 7.28 Km

Caurel -> Caurel

17.286 km ↑ 148 m ↓ 148 m ▲ 12 / m  
186 m



Leaflet | Maps © Thunderforest thunderforest.com - Data © OpenStreetMap contributors

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.